

Bordeaux, le 20 avril 2022

Cellule de Veille, d'Alerte et de Gestion Sanitaire

Affaire suivie par : CVAGS

Tél. : 0809 400 004 / Fax. : 05 67 76 70 12

Mél. : ars33-alerte@ars.sante.fr

Direction de la Protection de la Santé et de l'Autonomie
Direction déléguée à la Santé Publique et aux
Environnements

à l'attention des médecins de la région Nouvelle-Aquitaine

PJ : Circuit de signalement et modalités de diagnostic biologique des cas de dengue, chikungunya et zika / Fiches Cerfa de notification d'une maladie à déclaration obligatoire (MDO) / Fiche de renseignements cliniques / PE spécial arbovirose 2021

Objet : Surveillance renforcée des cas de dengue, de chikungunya et de zika (arboviroses)

Docteur,

Pour rappel, dans le cadre de la **surveillance des Maladies à Déclaration Obligatoire**, tout cas confirmé de **dengue**, de **chikungunya** ou de **zika** importé ou autochtone doit être déclaré à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS NA). Les fiches de déclaration obligatoire sont disponibles sur les sites de l'ARS NA et de Santé publique France (SpF) et à partir des liens suivants : [dengue](#) ; [chikungunya](#) ; [zika](#).

Le moustique vecteur *Aedes albopictus* (« moustique tigre ») est implanté en région Nouvelle-Aquitaine (11 départements colonisés début 2022 : 16, 17, 19, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87). Une **surveillance renforcée des cas de dengue**, de **chikungunya** ou de **zika** est mise en place **sur l'ensemble des départements de la Région Nouvelle-Aquitaine**, du 1^{er} mai au 30 novembre, pendant la période d'activité du moustique.

Un moustique tigre peut en effet piquer une personne infectée (en phase virémique – jusqu'à 7 jours après le début des signes) de retour d'une zone de circulation d'un de ces arbovirus, puis, ainsi infecté, piquer d'autres personnes et transmettre la maladie, entraînant l'apparition des premiers cas autochtones pouvant être à l'origine d'une épidémie.

Le signalement à l'ARS doit être réalisé dès la suspicion clinique afin de prévenir ou de limiter la transmission de ces arboviroses via le moustique tigre. **Des investigations et les premières mesures ciblées de lutte anti-vectorielle sont immédiatement mises en place autour des cas**, confirmés ou probables. Ces interventions sont suivies quand nécessaire **d'interventions de démoustication**.

Le risque d'instauration d'un cycle autochtone de transmission de ces arboviroses est réel en France métropolitaine comme le rappelle l'émergence de plusieurs foyers épidémiques : en 2019 de Dengue et Zika en région PACA et ARA et encore en 2020 et 2021 de dengue en région PACA et Occitanie.

Si vous suspectez une infection par l'un de ces 3 virus, il est important de s'assurer de l'adéquation entre les types d'analyses que vous prescrirez (RT-PCR et/ou sérologie) et le délai entre leur réalisation et la date de début des signes (DDS) du patient :

	DDS	J+1	J+2	J+3	J+4	J+5	J+6	J+7	J+8	J+9	J+10	J+11	J+12	J+13	J+14	J+15	...
RT-PCR Sang chik-dengue-zika																	
RT-PCR Urine zika																	
Sérologie (IgM et IgG) chik-dengue-zika																	

Si le délai entre les dates de consultation et de début des signes le permet, il est recommandé de **privilégier la prescription d'une RT-PCR** et de **s'assurer de la réalisation du prélèvement dans les suites immédiates de la consultation**. La prescription doit être accompagnée d'une fiche de renseignements cliniques précisant systématiquement : la date de début des signes, la notion de voyage dans une zone de circulation de ces virus ainsi que le lieu du voyage et la date de retour.

Il est également recommandé de **rechercher simultanément les trois infections** en raison de symptomatologies souvent peu différenciables et d'une répartition géographique superposable (région intertropicale).

Devant toute suspicion (ou tout résultat positif) pour l'une de ces 3 maladies, nous vous demandons de **procéder sans délai à son signalement à la plateforme de veille sanitaire de l'ARS Nouvelle-Aquitaine** par tout moyen approprié (mail : ars33-alerte@ars.sante.fr, fax : 05 67 76 70 12, tél. : 0809 400 004) en utilisant au choix :

- la [fiche de renseignements cliniques](#) accompagnant le prélèvement
- ou, la fiche Cerfa de notification d'une MDO ([dengue](#) ; [chikungunya](#) ; [zika](#))

En cas de **résultat sérologique avec IgM positif isolé**, il est également nécessaire de **prescrire la réalisation d'un 2^{ème} prélèvement** dans un délai de 15 jours au minimum après le premier.

Nous vous rappelons de conseiller, à tout voyageur de retour de zone de circulation d'arbovirus, une **protection individuelle contre les piqûres de moustiques** dans les 14 jours du retour et jusqu'à 7 jours après la DDS pour les patients et de protéger ses rapports sexuels, quels qu'ils soient, afin de prévenir une transmission sexuelle de virus Zika (au moins un mois après un retour de zone d'épidémie en l'absence ou pour une plus longue durée -qui ne peut actuellement être précisée- s'il a présenté des signes cliniques évocateurs de Zika ou si l'infection Zika a été confirmée).

En cas de confirmation d'un **cas autochtone** de dengue, de chikungunya ou de zika en cours de saison, les modalités de surveillance seront modifiées dans le périmètre de circulation du virus et les professionnels de santé de la zone concernée en seront informés.

Vous remerciant pour votre implication dans ce dispositif de surveillance, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Directrice déléguée
A la Santé Publique et aux Environnements
ARS Nouvelle Aquitaine
Dr Sylvie QUELET



Le Responsable
Cellule régionale
Santé Publique France Nouvelle Aquitaine
Laurent FILLEUL

